

autres draps de soye de Gennes entrant en la ville de Lyon dont il a este pourveu par la résignation de M^e Jean-Antoine de Saint-Amant Malo Quincarnon faict a Paris le vingt deuxiesme juillet mil six cent quarante trois , signé Boulin et au dos est escript enrégistré au controlle général des finances par moy conseiller du Roy en ses conseils et controolleur général des finances de France soubzsigné a Paris le vingt cinquiesme juillet mil six cent quarante trois signé Particelle collationne a l'original par moy conseiller et secretaire du Roy et de ses finances signé Denis.

N° 11

Lettres de provision dud. office pour led. M^e Charles de Quincarnon.

Louis par la grâce de Dieu etc. Scavoir faisons que Nous a plain confians de la personne de nostre bien aimé Charles de Quincarnon et de ses sens suffisance prud'homme et experiance icelluy pour ces causes et autres a ce nom mouvans avons donné et octroyé donnons et octroyont par ces presentes l'office de receveur sur le faict des deux escus pour pièce de velours et autres draps de soye de Gennes entrans en nostre ville de Lyon dont esteait pourveu Jean-Anthoine de Saint-Amand Malo Quincarnon son frère dernier paisible possesseur d'icelluy vacquant present par la résignation qu'il en a faicte en nos mains par sa procuration cy attachée soubz nostre contrescel pour en jouir par led. Quincarnon aux honneurs.... avec pouvoir de disposer dudict office après son decedz par sa vefve enfans et héritiers.... Car tel est nostre plaisir, en tesmoing de quoy nous avons faict mettre nostres cel a cesd. présentes Donné a Paris le premier jour d'aoust l'an de grace mil six cent quarante trois et de nostre regne le premies signe sur le reply par le Roy Denis et scellée du grand sceau de cire jaune sur double queue pendant. Et a coste dud. reply est escript led. M^e Charles de Quincarnon a este reçu en l'office de receveur.... mentionné au blanc et d'icelluy faict et presté le